

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-318 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 936 000 \$ POUR LA RECONFIGURATION DES VOIES DE CIRCULATION AUTOUR DE LA
POLYVALENTE DES MONTS, AINSI QUE LE BOUCLAGE D'AQUEDUC ET LES
PROLONGEMENTS DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS CE SECTEUR**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 31 août 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-318 décrétant une dépense et un emprunt de 1 936 000 \$ pour la reconfiguration des voies de circulation autour de la polyvalente des monts, ainsi que le bouclage d'aqueduc et les prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ce secteur.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 janvier 2022.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 31 août 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 janvier 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière